

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



CCPL

Commana / Guimiliau

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur au 01.01.25 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.25	Tarifs TTC en € au 01.01.25	Coef. de révision *	Unités
--	----------------------------	-----------------------------	---------------------	--------

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant

Ordinaires	5,5	32,055	33,82	F1	U
Grands Consommateurs	5,5	40,965	43,22	F1	U

Part Collectivité

Ordinaires	5,5	5,175	5,46	-	U
Grands Consommateurs	5,5	5,175	5,46	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant

Ordinaires					
De 1 à 20 m ³	5,5	0,4240	0,4473	F1	m ³
De 21 à 120 m ³	5,5	1,0670	1,1257	F1	m ³
Supérieur à 120 m ³	5,5	0,9330	0,9843	F1	m ³
Grands Consommateurs					
De 1 à 500 m ³	5,5	0,7560	0,7976	F1	m ³
De 501 à 1000 m ³	5,5	0,7330	0,7733	F1	m ³
Supérieur à 1000 m ³	5,5	0,5140	0,5423	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	1,0350	1,0919	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Redevance sur la consommation d'eau potable	5,5	0,3300	0,3482	-	m ³
Préservation des ressources en eau	5,5	0,0617	0,0651	-	m ³
Performance des réseaux d'eau potable	5,5	0,2050	0,2163	-	m ³

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEEES (Assainissement collectif)

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DES EAUX USEES (assainissement collectif)

Part Eau du Ponant

Ordinaires	10	28,270	31,10	F2	U
Grands Consommateurs	10	28,270	31,10	F2	U

Part Collectivité

Ordinaires	10	7,290	8,02	-	U
Grands Consommateurs	10	7,290	8,02	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant

Ordinaires	10	1,185	1,30	F2	m ³
Grands Consommateurs	10	1,185	1,30	F2	m ³

Consommation Part Collectivité

Ordinaires	10	0,920	1,01	-	m ³
Grands Consommateurs	10	0,920	1,01	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Performance des systèmes d'assainissement	10	0,0860	0,0946	-	m ³
---	----	--------	--------	---	----------------

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Abonnement semestriel SPANC (part Collectivité)	10	7,77	8,55	F2	U
---	----	------	------	----	---

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE	5,5	37,00	39,04	-	U
--------------------------	-----	-------	-------	---	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS D'ANNULATION ET DE RECALCUL DE FACTURE

		15,00	15,00	-	U
--	--	-------	-------	---	---

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE

		4,00	4,00	-	U
--	--	------	------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES OUVRÉES

	20	49,00	58,80	-	U
--	----	-------	-------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES NON OUVRÉES

	20	98,00	117,60	-	U
--	----	-------	--------	---	---

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Compteur diamètre ≤ 20 mm	10	552,00	607,20	-	U
Compteur diamètre 25- 30- 40 mm	10	584,00	642,40	-	U

Compteur diamètre 50-65-80 mm	10	689,00	757,90	-	U
Compteur diamètre 100-150 mm	10	752,00	827,20	-	U
Compteur diamètre >150 mm	10	2 243,00	2 467,30	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU					
Maison individuelle	10	127,00	139,70	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE					
en maison individuelle	10	171,00	188,10	-	U
en maison individuelle - Contre visite	10	86,00	94,60	-	U
en immeuble collectif	10	359,00	394,90	-	U
en immeuble collectif - Contre visite	10	180,00	198,00	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Ouvrées	10	217,00	238,70	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Non Ouvrées	10	310,00	341,00	-	U
INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE					
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité jusqu'à 10 compteurs	20	230,00	276,00	-	U
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité au-delà de 10 compteurs, prix par compteur supplémentaire	20	20,00	24,00	-	U
Pose d'un compteur individuel de diamètre 15 en gaine	20	150,00	180,00	-	U
REALISATION DE TRAVAUX : PRIX FORFAITISES					
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle incluses	20	720,00	864,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle exclues	20	150,00	180,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml	20	2 800,00	3 360,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'assainissement	20	2 400,00	2 880,00	-	U
Mise hors service d'un branchement d'eau potable	20	950,00	1 140,00	-	U
Mise en accessibilité d'un compteur de diamètre 15 mm sur branchement existant	20	1 250,00	1 500,00	-	U
Remplacement d'un compteur existant de diamètre 15 en lieu et place	20	120,00	144,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR incluse	20	1 250,00	1 500,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR exclue	20	220,00	264,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml	20	4 750,00	5 700,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'eau potable	20	4 100,00	4 920,00	-	U
En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :					
- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	65,00	78,00	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	72,80	87,36	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	78,00	93,60	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	130,00	156,00	-	h
Moyens techniques :					
- Hydrocreuse	20	65,00	78,00	-	h
- Caméra vidéo	20	15,60	18,72	-	h
- Mini tracto compact	20	24,70	29,64	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	36,40	43,68	-	h
- Dumper	20	18,20	21,84	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	19,50	23,40	-	h

***Coefficient de révision annuelle**

$$F1 = 0,15 + (0,21 * (ICHT - En / ICHT - En0)) + (0,50 * (FDn / FD0)) + (0,11 * (TP10An / TP10A0)) + (0,03 * (010534763n / 0105347630))$$

$$F2 = 0,15 + (0,44 * (ICHT - En / ICHT - En0)) + (0,14 * (FDn / FD0)) + (0,10 * (TP10An / TP10A0)) + (0,17 * (010534763n / 0105347630))$$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des
- FD : indice frais et services divers
- TP10a : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics
- 010534766 : indice du coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

Valeur initiale des indices connue au 1er septembre 2021 :

- ICHT-E₀ = 124
- FD₀ = 104,4
- TP10a₀ = 113,7
- 010534766₀ = 126,9